



par périmètres définies en 2012 pour l'adjudication des prestations n'ont pas été prises en compte ces dernières années (comme dans le cas du centre de Berthoud).

La certification ISO pourrait considérablement faciliter le travail de l'OPM. En effet, l'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une organisation internationale qui, comme son nom l'indique, se consacre à la normalisation. La certification ISO définit les critères minimum du système de management de la qualité auquel doit répondre une organisation. L'introduction d'un système de management de la qualité est une décision stratégique que prend l'organisation. Les critères de la certification ISO portent notamment sur la responsabilité de la direction, l'implication du personnel, le management par approche système, l'amélioration continue et l'approche factuelle pour la prise de décision.

Pour remplir les critères de la certification ISO, le Service des migrations devrait déployer certains efforts, mais ce travail serait récompensé par la revalorisation du service et sa protection contre les erreurs de décision. Une certification ISO des domaines d'action du Service des migrations serait également profitable aux organisations partenaires.